Image not found or type unknown

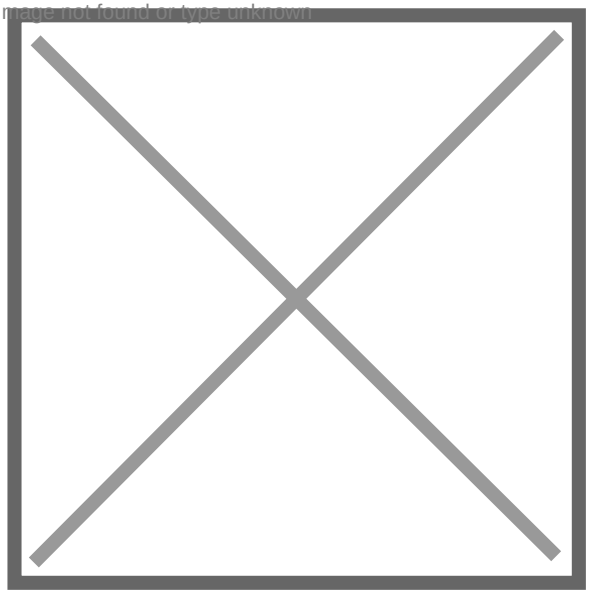

Droit de visite suite a divorce

Par **karine38142**, le **16/08/2011** à **13:21**

Bonjour,
mon fils ne souhaitant plus venir chez moi afin que j'exerce mon droit de visite , suite à une attitude odieuse et son choix en ayant fait une lettre au jaf , suis je en droit maintenant de ne plus vouloir le prendre ?

merci

Par **mimi493**, le **16/08/2011** à **14:51**

oui, et la lettre au JAF n'a aucun intérêt. Le JAF on lui envoie une requête ou rien.
Mais
- l'autre parent sera alors en droit de demander une augmentation de pension
- au bout d'un certain temps où un des parents se désinteresse de son enfant, il peut y avoir des pertes de droit
- eduquer un enfant c'est aussi subir et surmonter ce type de crise, ça fera de vous un mauvais parent et ça peut se retourner, un jour contre vous. Vous serez le parent qui a abandonné son enfant

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés